

Arrêté nommant les membres de la commission de surveillance du notariat

Le Conseil d'Etat de la République et Canton de Neuchâtel,

vu l'article 25 de la loi sur le notariat (LN), du 26 août 1996;

sur la proposition du conseiller d'Etat, chef du Département de la justice, de la sécurité et de la culture,

arrête:

Article premier sont nommés membres de la Commission de surveillance du notariat pour la législature 2013 à 2017 :

Mme Muriel Barrelet, juge du Tribunal régional des Montagnes et du Val-de-Ruz, La Chaux-de-Fonds, présidente

Me Marc Schaer, notaire, La Chaux-de-Fonds

Me Christiane Montfort, notaire, Cernier

M. Vincent Schneider, chef du service juridique de l'Etat, Neuchâtel

M. Olivier Hari, professeur, Neuchâtel

Suppléants

Mme Frédérique Currat Wyrsh, juge du Tribunal régional des Montagnes et du Val-de-Ruz, La Chaux-de-Fonds, présidente-suppléante

Me Nicholas Schaer, notaire, Neuchâtel

Me Christian Junod, notaire, Neuchâtel

M. Thomas de Tribolet, adjoint au chef du service juridique de l'Etat, Neuchâtel dès le 1^{er} décembre 2014

M. Thierry Obrist, professeur, Neuchâtel

Art. 2 ¹Le présent arrêté entre en vigueur avec effet immédiat.

²Il sera publié dans la Feuille officielle.

Neuchâtel, le 24 septembre 2014

Au nom du Conseil d'Etat:

Le président,
A. RIBAUX

La chancelière,
S. DESPLAND